

VOLTAIRE ET L'HISTOIRE NATIONALE
DANS L'ÉDITION DES *ŒUVRES COMPLÈTES*
DE LOUIS-ÉMILE MOLAND (1877-1885)

Bruno Bernard
Université libre de Bruxelles

Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est en 1877 que débute, chez « Garnier frères, Libraires-éditeurs »¹, la publication par Louis-Émile Dieudonné Moland d'une collection des *Œuvres complètes* de Voltaire qui comptera finalement, en 1885, cinquante-deux volumes in-quarto². On peut penser, en effet, que c'est à l'occasion du centenaire de la mort de Voltaire que les éditeurs lancent cette édition devenue au fil du temps, et jusqu'à nos jours, une référence pour tous les « voltairistes », même si elle est progressivement remplacée depuis 1968 par la monumentale édition scientifique patronnée à Oxford par la Voltaire Foundation. À l'approche du centenaire, en 1878, de la mort du grand philosophe, et alors que Pierre Larousse vient de lui rendre hommage dans son *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*³, trois autres éditeurs tentent également de profiter de cette évidente opportunité commerciale : le quotidien républicain et anticlérical *Le Siècle*⁴, tout d'abord, qui entreprend en 1876 une réédition des *Œuvres* publiées, de 1867 à 1873 en 9 volumes in-4^o, par Émile de La Bédollière et Georges Avenel⁵ ;

- 1 C'est en 1833 qu'Auguste (1812-1887) et Hyppolite (1816-1859) Garnier, originaires de Quettreville en Normandie, ont fondé au Palais-Royal une maison d'édition transférée plus tard au 6, rue des Saints-Pères.
- 2 Voltaire, *Œuvres complètes*, éd. L. Moland, Paris, Garnier frères, 1877-1885 [désormais M]. On ne discutera pas ici de ses mérites intrinsèques, sinon pour rappeler que celle publiée de 1829 à 1840, en 72 volumes in-8^o, par Adrien-Jean-Quentin Beuchot (1777-1851), l'a précédée en tant qu'édition de référence et que Moland ne fait donc pas totalement œuvre de pionnier. Voir Ch. Paillard, « Que signifie être "voltairien" au XIX^e siècle ? Beuchot et Cayrol, éditeurs de Voltaire », ici même, p. 121-143.
- 3 Le quinzième et dernier volume de ce qui deviendra la vulgate idéologique de la Troisième République paraît en 1876. Voir, pour les articles concernant Voltaire, p. 1180-1184.
- 4 Sur *Le Siècle*, voir C. Charle, *Le Siècle de la presse (1830-1939)*, Paris, Le Seuil, coll. « L'univers historique », 2004, p. 96-97. Signalons qu'à l'occasion du centenaire, ce quotidien, alors « le plus fort tirage de la presse parisienne », ouvre également une souscription afin d'ériger dans Paris une statue de Voltaire.
- 5 C'est le vicomte Georges d'Avenel (1855-1933), polygraphe et historien spécialiste de l'économie, qui rédige les brèves notices introductives, toutes élogieuses à l'égard de Voltaire

l'éditeur Firmin-Didot ensuite qui propose, de 1876 à 1878, une édition en 13 volumes grand in-8^o6 ; Louis Hachette enfin qui, de 1876 à 1900, offre au public 46 volumes in-187. Mais, on le sait, seule l'édition Moland, œuvre, comme on va le voir, d'un éditeur expérimenté, aura l'honneur insigne de « faire référence ».

Hier comme aujourd'hui, éditer Voltaire n'est pas innocent ni sans risques, tant l'homme et son œuvre « sentent le souffre » aux yeux de certains « bien-pensants », notamment catholiques. On peut dès lors se demander si, en faisant ce choix, Louis Moland et ses éditeurs veulent simplement réaliser une bonne opération commerciale, ou s'ils s'inscrivent plus résolument dans le programme du Comité national du Centenaire, lequel souhaite profiter de l'occasion pour promouvoir les idées du grand homme. On sait que les célébrations du centenaire ne furent pas de tout repos. On se souvient sans doute surtout du génial oxymore énoncé par Victor Hugo dans son discours du Théâtre de la Gaîté le 30 mai 1878 : « Il y a cent ans un homme mourait. Il mourait immortel ». Mais il y eut également de très vifs affrontements dans la presse entre partisans et adversaires du philosophe avec, au premier rang de ces derniers, le journaliste catholique Louis Veuillot ou encore Mgr Dupanloup, archevêque de Paris et sénateur⁸.

Mais qui est donc, en 1877, ce Louis Moland qui entreprend de donner au public ce qui demeurera longtemps la plus complète édition des œuvres de Voltaire⁹ ? Né à Saint-Omer le 13 avril 1824¹⁰, d'un père juge d'instruction et d'une mère elle-même fille de juge d'instruction, il fait ses études au collège jésuite de Saint-

historien, pourfendeur de l'intolérance et défenseur des droits de l'humanité. Sur d'Avenel, voir notamment la préface de Thierry Paquot dans la récente réédition d'une de ses œuvres majeures : Vicomte Georges d'Avenel, *Le Nivellement des jouissances*, Paris, L'Harmattan, coll. « Les introuvables », 2006.

- 6 Il s'agit ici d'une simple reproduction des *Œuvres complètes de Voltaire, avec des notes et une notice historique sur la vie de Voltaire*, parues à Paris, chez Furne, en 12 volumes, de 1835 à 1838.
- 7 Cette édition ne comprend que le texte de Voltaire, sans commentaires.
- 8 Voir J. Goulemot, « Commémorations », dans *Inventaire Voltaire*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1995, p. 289-293, et R. Trousson, « Réception », dans R. Trousson et J. Vercauteren (dir.), *Dictionnaire général de Voltaire*, Paris, Champion, coll. « Dictionnaires et références », 2003 [désormais *DgV*], p. 1033, ce dernier accompagné d'une abondante bibliographie.
- 9 Dans l'attente de la parution d'une notice consacrée à Louis Moland dans le *Dictionnaire de biographie française*, on ne peut se référer qu'aux indications sommaires et répétitives parues notamment dans le *Dictionnaire universel des contemporains* de Gustave Vapereau (3^e éd., Paris, Hachette, 1865, p. 1263) et le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse, t. XI, p. 395.
- 10 Le « Fonds local » du département des archives de la bibliothèque de l'agglomération de Saint-Omer conserve un dossier dactylographié et photocopié (une trentaine de feuillets, non paginés) consacré à Moland par l'un de ses descendants, le frère missionnaire Jean-Marie Goutierre, dans les années 1980. Le 8 février 1987, le quotidien *La Voix du Nord* a publié un bref article évoquant Moland et ce dossier, qui contient l'essentiel des informations disponibles à propos de sa vie et de sa carrière. Les archives départementales du Pas-de-Calais à Arras ne recèlent que quelques documents relatifs à Moland, tous de nature strictement privée.

Bertin – il y a notamment pour condisciple Charles d'Héricault (1823-1899)¹¹ dont nous reparlerons – puis à Douai, avant d'entamer le droit à Paris où il obtient sa licence en 1846. Avocat stagiaire à la Cour d'appel de Paris à partir du mois de novembre de cette même année, il abandonne cependant peu à peu le barreau pour entrer dans une carrière littéraire qu'il terminera au service de la maison d'édition des frères Garnier, lesquels lui confieront notamment la direction de leur célèbre collection des « Classiques français ». Demeuré célibataire, installé d'abord rue de l'Est dans le vingtième arrondissement, puis boulevard du Montparnasse dans le quatorzième, il décède finalement non loin de là, avenue du Maine, en 1899, âgé de 75 ans. Membre, depuis 1868, de la Société des gens de lettres¹², il a également adhéré à la Société d'histoire de France et à la Société académique des antiquaires de la Morinie, cette dernière ayant pour objet la conservation et l'étude des monuments et documents relatifs aux régions situées entre l'embouchure de l'Escaut et la vallée de la Canche, territoires de la Gaule belge autrefois occupés par les Morins.

Avant de commencer la carrière d'éditeur littéraire que l'on sait, le jeune Moland se fait remarquer dès 1851 par un premier ouvrage intitulé *Peuple et roi au XIII^e siècle. Étude historique*¹³, auquel le journaliste, poète, historien et critique Ernest Prarond (1821-1909)¹⁴ consacre quelques pages l'année suivante dans *De quelques écrivains nouveaux*, louant notamment l'auteur pour ne pas avoir « tiré son histoire d'histoires déjà faites » mais s'être au contraire donné la peine de remonter aux documents originaux et à quantité de sources littéraires, lesquelles donnent du « mouvement des opinions » un écho « toujours plus sincère et plus visible » que le récit des habituels historiens, « gens systématiques de nature ». Bref, voilà un ouvrage qui n'a pas « la sécheresse habituelle de l'histoire », qui met celle-ci « en action » mais qui se rapproche dès lors tellement du roman que le lecteur est comme « suspendu entre le plaisir donné à l'imagination et la crainte de voir l'histoire compromise dans ces jeux ». Toutefois, rassure Prarond, « depuis *Peuple et roi*, M. Moland a compris [les] conditions des genres » littéraires, et « s'il poursuit de nouveau l'histoire, comme cela est présumable, dans son *Étude sur le quinzième siècle*, nous pouvons dès aujourd'hui affirmer que nos scrupules devront chercher matière différente à mordre »¹⁵.

11 Voir G. Grente (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises*, Paris, Fayard, t. V.1, *Le Dix-neuvième Siècle : A-K*, 1971, p. 474.

12 L'écrivain « réaliste » Jules Félix Husson, dit Champfleury (1821-1879), et le lexicographe et bibliothécaire Lorédan Larchey (1831-1902) y sont ses parrains.

13 Publié à Paris, chez Dentu.

14 Voir *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, t. XIII (1875), p. 33-34, et *Dictionnaire des lettres françaises*, op. cit., t. V.2, *Le Dix-neuvième Siècle : L-Z*, 1972, p. 266-267.

15 Paris, Michel-Lévy frères, 1852, p. 123-130.

En fait, Moland ne reviendra que bien plus tard à l'histoire proprement dite¹⁶, et même s'il est également l'auteur d'un ouvrage de piété qui reflète sans doute son attachement à la foi chrétienne de ses pères et de ses professeurs¹⁷, de quelques romans et nouvelles¹⁸, et de chroniques dans quelques organes de presse de tendance généralement modérée sinon conservatrice¹⁹, c'est surtout dans l'édition littéraire qu'il va exercer ses talents.

C'est en 1852, dans la *Revue de l'enseignement chrétien*²⁰, publication fondée par les augustins de l'Assomption, qu'il annonce ses intentions en la matière dans un article intitulé « Sur un projet d'anthologie classique au Moyen Âge », dans lequel il déclare vouloir réhabiliter cette période du point de vue littéraire. Ce n'est cependant qu'en 1856 qu'il mène à bien ce projet en faisant paraître, chez l'éditeur parisien Pierre Jannet, le premier volume d'une anthologie de *Nouvelles françaises en prose du XIII^e siècle*²¹ composée et annotée en collaboration avec son ami Charles d'Héricault et suivie, deux ans plus tard, de *Nouvelles françaises en prose du XIV^e siècle*, anthologie également issue

- 16 On a notamment de lui, *Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre (1638-1683)*, Paris, Blaisot, 1864 ; *La France guerrière. Récits historiques d'après les chroniques et mémoires de chaque siècle*, Paris, Garnier frères, 1868 (avec C. d'Héricault) ; *La Vie du vaillant Bertrand Du Guesclin*, Paris, Garnier frères, 1885, ainsi qu'une *Histoire de Jeanne d'Arc*, Paris, Garnier frères, 1895. Il s'est également illustré par quelques publications de sources dont notamment une réédition commentée d'un ouvrage de l'abbé et érudit Jules Chifflet (1610-1676), paru à Anvers en 1640 : *Saint-Omer assiégé et délivré l'an 1638*, Saint-Omer, impr. de Fleury-Lemaire, 1873 ; *La Très Joyeuse Plaisante et Récréative Histoire, du bon chevalier sans peur et sans reproche le gentil Seigneur de Bayart, composée par le Loyol Serviteur*, Paris, Garnier frères, 1882 ; enfin un ouvrage au contenu peut-être plus connoté affectivement : *Par ballon monté. Lettres envoyées de Paris pendant le siège : septembre 1870-10 février 1871*, Paris, Garnier frères, 1872.
- 17 *Le Livre de l'internelle Consolacion, première version française de l'Imitation de Jésus-Christ*, Paris, Pierre Jannet, 1856 (avec C. d'Héricault). L'ouvrage est dédié par « ses deux anciens élèves » à l'abbé Eugène Dumetz, alors « Secrétaire général de la Congrégation de Saint-Bertin ».
- 18 *Le Roman d'une fille laide. La Métamorphose de Marguerite. L'Anneau de mariage. Jacques le fermier*, Paris, Bourdillat, 1861 ; *Le Veuvage, nouvelle. La Reine de Trehmiria*, Paris, Amyot, 1863.
- 19 Il a notamment publié des contributions dans la très modérée *Revue européenne* (1859-1861), bientôt absorbée par la *Revue contemporaine* (1852-1866), organe du parti royaliste auquel il donne également quelques articles, de même qu'au *Journal des villes et des campagnes* (1815-1866), à *La Liberté*, organe fondé en 1865 par Émile de Girardin et racheté l'année suivante par les légitimistes avant de devenir le porte-parole du bonapartisme libéral, enfin surtout au *Français*, représentant depuis 1831 d'un catholicisme modéré, libéral et républicain, dans lequel il tient longtemps la rubrique des théâtres. Voir, à propos de ces organes de presse, E. Hatin, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, Firmin-Didot, 1866, et C. Charle, *Le Siècle de la presse, op. cit.* Une étude approfondie de ses nombreuses contributions à la presse d'opinion permettrait naturellement de déceler plus précisément les goûts et les idées de Louis Moland.
- 20 Numéro du 1^{er} novembre 1852, p. 581-592. Fondée en 1851, la *Revue de l'enseignement chrétien* est l'ancêtre de l'actuel quotidien catholique *La Croix*.
- 21 2 vol. in-16, 1856-1858.

de leur collaboration²². Ce seront ensuite, chez Garnier frères, toute une série d'éditions d'*Œuvres complètes* dont Moland va se faire une véritable spécialité et au rang desquelles figurent les plus grands noms de la littérature française²³, parmi lesquels Molière²⁴ qui lui vaudra, à la date du lundi 13 juillet 1863, une flatteuse recension dans les *Nouveaux lundis* de Sainte-Beuve. « L'étude de M. Moland [...] est généralement irréprochable sur tous les faits essentiels », écrit Sainte-Beuve, qui vante notamment le récit très vivant – « l'esprit des choses est ressaisi » – que fait l'auteur des « douze années d'apprentissage » de Molière en province, mais aussi la qualité des notices préliminaires accompagnant chaque pièce, et ajoute :

M. Moland est tout le contraire de ces critiques dédaigneux qui incorporent et s'approprient sur le sujet qu'ils traitent tout ce qu'ils rencontrent, et évitent de nommer leurs devanciers [...]. Lui ne s'arroge rien d'emblée ; il tient compte de tous ceux qui l'ont précédé et aidé ; il les nomme, il les cite pour quelques phrases caractéristiques ; il est plutôt trop indulgent pour quelques-uns. Enfin sa critique éclectique, au meilleur sens du mot, fait un choix dans tous les travaux antérieurs et y ajoute non seulement par la liaison qu'il établit entre eux, mais par des considérations justes et des aperçus fins qui ne sont qu'à lui.

Comment ne pas se sentir encouragé dans une carrière d'éditeur de textes littéraires après de tels éloges venant d'une autorité intellectuelle comme Sainte-Beuve ? Et comment s'étonner, dès lors, qu'Alphonse Daudet évoque en 1877 Louis Moland – à l'occasion de la parution de *Théâtre de la Révolution ou Choix de pièces de théâtre qui ont fait sensation pendant la période révolutionnaire*²⁵ – comme « un écrivain bien connu pour ses travaux de critique et d'érudition²⁶ » ? Bien que nanti de cette belle réputation et d'une considérable expérience en la matière, c'est cependant à un labeur sans commune mesure par son ampleur avec ses travaux précédents d'éditeur littéraire que Louis Moland s'attaque en s'engageant dans l'édition des *Œuvres complètes* de Voltaire dont les cinquante-deux volumes paraissent en moins d'une décennie.

Pour ce qui est de l'histoire de France, seules cinq œuvres de Voltaire doivent être prises en considération. Ce sont, dans l'ordre de leur publication, en 1878,

22 Demeuré fidèle à son goût pour la poésie ancienne, Charles d'Héricault publiera notamment, en 1867 chez Garnier frères, les *Œuvres de Clément Marot*, puis, en 1896, les *Poésies complètes de Charles d'Orléans*, Paris, Flammarion, 2 vol.

23 On peut notamment citer La Fontaine (1872-1876), Beaumarchais (1874), Bossuet (1878), Rabelais (1884) ou encore François Villon (1893).

24 Molière, *Œuvres complètes*, Paris, Garnier frères, 1863-1864, 7 vol.

25 1 vol. in-18, chez Garnier frères.

26 A. Daudet, *Chroniques dramatiques*, éd. A.-S. Dufief, Paris, Champion, 2006, p. 731.

dans les *Œuvres complètes* : l'*Essai sur les mœurs*²⁷, *Le Siècle de Louis XIV*²⁸, le *Précis du siècle de Louis XV*²⁹, l'*Histoire du Parlement de Paris*³⁰ et *Le Président de Thou justifié*³¹. Seules, toutefois, trois de ces œuvres – l'*Essai*, le *Siècle* et l'*Histoire du Parlement* – sont pourvues par Moland d'un « Avertissement pour la présente édition », dans lequel il commente sommairement la genèse et le contenu du texte. Chaque fois, il reproduit également l'« Avertissement de Beuchot », son grand prédécesseur.

L'*Histoire du Parlement de Paris* ne fait l'objet que d'un assez bref commentaire³², notamment à propos de la paternité de l'ouvrage, farouchement niée par Voltaire à de multiples reprises dans sa correspondance : « Comme on le voit », écrit Moland, « c'était un mot d'ordre qu'il donnait ». Gustave Desnoiresterres lui paraît cependant avoir définitivement démontré l'inanité de ces dénégations en faisant « remarquer que si Voltaire, du fond de son château à Ferney, n'était pas à même de secouer la poussière séculaire d'archives qu'on ne communiquait d'ailleurs qu'à bon escient, il avait des aides et des collaborateurs occultes, autant et plus intéressés que lui à la chute de ce corps redoutable ; et que, s'il est vrai que l'ouvrage fût écrit à l'instigation du ministre, comme le déclare Wagnière, il est à croire que ce dernier se prêta à la recherche de pièces probantes »³³. Et Moland de rappeler alors que certaines anecdotes, tirées selon Voltaire « du greffe du Parlement même », se trouvaient en effet dans le *Recueil d'ordonnances des rois de France Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, depuis le 24 décembre 1367 jusqu'au 9 août 1647*, petit in-folio manuscrit « longtemps enfoui au greffe de Versailles et maintenant rendu aux Archives nationales, sa place véritable ». Désireux d'abattre le Parlement de Paris, le chancelier Maupeou « sentant le besoin d'avoir dans son parti des plumes incisives et éloquentes [...] sollicita de loin l'auteur de l'*Histoire du Parlement*. Voltaire se mit à son service. Il composa brochures contre brochures : *Lettres d'un jeune abbé sur les vénalités des charges* ; *Réponse aux remontrances de la cour des Aides* ; *Avis important d'un gentilhomme à toute la noblesse du royaume* ; *Sentiment des six consuls établis par le roi et de tous les bons citoyens* ; *Très humbles et très respectueuses Remontrances du grenier à sel* ; *Les Peuples aux parlements* »³⁴. Ainsi, conclut Moland, l'*Histoire du Parlement de Paris* a été « comme la préface du coup d'État de

27 M, t. XI, XII et XIII, p. 1-183.

28 M, t. XIV et t. XV, p. 1-84.

29 M, t. XV, p. 143-438.

30 M, t. XV, p. 437-573 et t. XVI, p. 1-109.

31 M, t. XXV, p. 477-490.

32 M, t. XV, p. 439-441.

33 G. Desnoiresterres, *Voltaire et Genève*, Paris, Didier, 1875, p. 382.

34 Pour ces brochures, voir M, t. XXVIII (1879).

Maupeou ; mais cette fois l'opinion publique ne suivit pas l'impulsion que Voltaire avait voulu lui donner [...] ».

Notre éditeur est nettement plus prolixe à propos du *Siècle de Louis XIV* : « L'idée de tracer un tableau du grand règne s'était présentée à Voltaire de bonne heure », écrit-il, « dans la fréquentation des hommes qui avaient vécu sous Louis XIV »³⁵. Et de citer parmi ces vénérables témoins des faits et gestes du grand roi, « les Caumartin³⁶ » et « le vieux maréchal de Villars³⁷ », ou encore l'accès privilégié qu'a eu Voltaire aux journaux et mémoires de Dangeau³⁸ et Torcy³⁹. Après avoir rappelé l'accueil enthousiaste réservé au *Siècle de Louis XIV* par des contemporains « qui n'avaient rien de comparable à y opposer », et les nombreuses traductions qui en ont été faites, Moland conclut par ces mots : « *Le Siècle de Louis XIV* est resté dans l'estime de la postérité à la hauteur où l'estime des contemporains l'avait placé : c'est une œuvre consacrée, un monument indestructible ».

Au XIX^e siècle, l'ouvrage de Voltaire a été loué par des auteurs fort différents. Ainsi du professeur de littérature et homme politique Abel-François Villemain (1790-1870)⁴⁰ :

35 M, t. XIV, p. III-VIII.

36 Louis-Urbain Lefèvre de Caumartin, marquis de Saint-Ange (1653-1720), conseiller au Parlement de Paris et intendant des Finances sous Louis XIV, chez lequel Voltaire séjourne pendant deux mois en 1717, et son frère l'évêque de Blois Louis-François Lefèvre de Caumartin de Boissy (1668-1733).

37 Louis Hector, duc de Villars (1653-1734), peut-être rencontré à Sceaux sous la Régence. Voir l'article d'A. Magnan, « Villars (Les) », *DgV*, p. 1218-1220.

38 Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau (1638-1720), familier du roi et auteur d'un journal personnel de 1684 à 1720. Il était notamment reçu chez les Le Tonnelier de Breteuil, les parents de la future d'Émilie du Châtelet, eux-mêmes familiers de Louis-Urbain de Caumartin. Voir R. Pomeau (dir.), *Voltaire en son temps*, 2^e éd., Oxford/Paris, Voltaire Foundation/Fayard, 1995, 2 vol., t. I, p. 241.

39 Jean-Baptiste Colbert de Torcy (1665-1746), neveu du grand Colbert et principal responsable de la diplomatie du Roi-Soleil de 1699 à 1715. Il consacre les années suivantes à l'écriture de ses souvenirs, publiés à La Haye en 1756 : *Mémoires de M. de *** [J.-B. Colbert, marquis de Torcy], pour servir à l'histoire des négociations, depuis le traité de Riswick jusqu'à la paix d'Utrecht*, s.n., 3 vol. in-12.

40 Texte extrait de la seizième leçon du « Tableau de la littérature au XVIII^e siècle » introduisant le *Cours de littérature française* publié par Villemain en 1828 et régulièrement réédité par la suite. Maître de conférences de littérature française et de versification latine à l'École normale supérieure sous l'Empire, suppléant de Guizot pour le cours d'histoire « moderne » à la Sorbonne dès 1814, Villemain aura par son enseignement une énorme influence sur la génération des années 1830, plaisant aux romantiques sans pour autant décrier les classiques. Suspendu sous Villèle, il rédige avec Lacretelle et Chateaubriand une supplique à Charles X contre le rétablissement de la censure. D'orientation libérale, il démissionne du Conseil d'État en 1829 sous le ministère Polignac. En 1830, il est député « constitutionnel » de l'Eure, et fait partie de la commission chargée de réviser la Charte et d'abroger l'article faisant de la religion catholique celle de l'État. Ministre de l'Instruction publique de 1839 à 1844, il favorisera la publication d'une série de *Documents inédits sur l'histoire de France*.

On ne montrera pas mieux le génie de cette société puissante et polie dont Voltaire avait vu la dernière splendeur et dont il parlait la langue. C'est par là que son récit est original et ne peut plus être surpassé.

Ainsi du très classique, antiromantique et plutôt conservateur Désiré Nisard (1806-1858)⁴¹ :

L'idée de placer la France du xviii^e siècle à la tête de l'Europe intellectuelle, de faire accepter de tout le monde l'appellation du siècle de Louis XIV, de présenter à l'esprit humain, comme sa plus parfaite image, l'esprit français personnifié dans nos écrivains, nos savants et nos artistes, cette idée-là ne vint à Voltaire ni d'un besoin public ni d'une invitation de la mode. Ce fut son œuvre personnelle [car] la mémoire de Louis XIV avait toute sorte d'adversaires.

152 Et Nisard de louer Voltaire pour avoir préféré au classique plan chronologique « une suite de tableaux représentant l'un après l'autre tous les grands côtés de la société française sous le règne de Louis XIV » :

Chaque tableau est un sujet, et chaque sujet provoque un genre de curiosité particulière que Voltaire satisfait. [...] La même intelligence des besoins du lecteur a composé [...] le chapitre des Lettres et Arts [...] [où l'on voit] se lever successivement à l'horizon tous ces astres de la poésie, de l'éloquence et des arts, qui brillent à jamais sur la France [...]. Rien n'a vieilli des jugements sommaires et pourtant si pleins qu'il en a portés [...].

D'ailleurs, pour Nisard, Voltaire a pratiquement fait œuvre de salut public car « l'admiration pour le xviii^e siècle est une des forces morales de notre pays ; à qui nous l'a enseignée le premier il faut beaucoup pardonner. Le livre de Voltaire n'est pas seulement un bon livre : c'est un bienfait ». Enfin, Moland cite encore, au rang des récents thuriféraires de Voltaire, le célèbre théoricien de l'anarchisme Pierre-Joseph Proudhon, qui n'est pas, on le sait, à un paradoxe près⁴² :

41 Voir, pour ces extraits, son *Histoire de la littérature française*, Paris, Firmin-Didot, 1861, t. IV, p. 359. Homme politique, journaliste en 1826 au *Journal des débats*, l'organe de l'opposition, il est d'abord favorable à la cause libérale, et participe activement à la révolution en 1830, avant de figurer dans les années 1840 au rang des députés conservateurs. En matière littéraire, il s'oppose radicalement aux tenants du courant romantique et à son chef de file, Victor Hugo, auxquels il reproche leurs « débauches d'imaginaires en délire, indignes d'occuper les esprits sérieux ». Imiter Boileau ou, si l'imagination fait défaut, traduire les anciens lui semble encore préférable ! En 1835, Guizot le nomme maître de conférences à l'École normale supérieure, et il entre l'année suivante au ministère de l'Instruction publique dont il devient bientôt le responsable de la division des sciences et des lettres.

42 *De la justice dans la Révolution et dans l'Église*, Paris, Garnier frères, 1858, t. III, p. 393. Rappelons que la pensée de Proudhon est complexe et influencera tant le jeune Karl Marx que des socialistes non-marxistes comme Jaurès, ou encore le catholicisme social de Péguy et le personnelisme d'Emmanuel Mounier.

Sous Richelieu, Mazarin et Louis XIV, les lettrés se rangent du côté de la couronne contre la féodalité. Aux funérailles de celle-ci, ils ont tenu les coins du poêle ; grâce à eux surtout, la royauté française est reconnue. Quoi qu'ait écrit Saint-Simon, avocat d'un ordre de choses évanoui, quoi que ressasse à sa suite une démocratie absurde, notre jugement sur Louis XIV doit être celui de Voltaire.

Et notre éditeur de fustiger dans la foulée l'étroitesse d'esprit de certains républicains :

L'esprit de parti, dans sa réaction aveugle contre le passé, s'est efforcé de détruire ce monument élevé à la gloire d'un roi. Nous serions bien avancés, s'il pouvait y réussir. Est-ce que la gloire de Louis XIV ne fait pas partie de la gloire française ? Est-ce qu'elle n'est pas une portion même de l'honneur total de l'humanité ? [...] œuvre magistrale qui, malgré quelques erreurs de détail, reste vraie dans son ensemble, exacte surtout de ton et de couleur, et qui, lors même que la France aura cessé d'exister, illustrera encore la France.

L'Essai sur les mœurs fait lui aussi l'objet d'une introduction⁴³. Selon Moland, c'est là l'« ouvrage important, caractéristique » de Voltaire, un « vigoureux *Essai* avec lequel il émancipa et passionna l'histoire et y introduisit tous les éléments de révolte qui étaient dans son esprit », un véritable « livre de combat ».

Voltaire fit par cet ouvrage une révolution dans la manière d'écrire l'histoire. Il fut fondateur d'école : les Condillac, Hume, Robertson, Gibbon, le reconnurent pour maître, et son influence s'étendit par là jusque sur le vaste mouvement historique qui se développa dans notre siècle.

Si Melchior von Grimm a lui aussi, en 1757, fait l'éloge de l'*Essai*, il n'a pas manqué, cependant, d'émettre également « quelques critiques » :

elles portent principalement sur deux points, sur les jugements de Voltaire par rapport à l'Antiquité, jugements que Grimm qualifie de téméraires, et sur le ton de panégyrique qui règne dans *Le Siècle de Louis XIV*.

« Il fait ressortir avec raison », commente Moland, « la grande différence qui existe entre l'esprit qui anime l'*Essai sur l'histoire* [sic] et celui qui anime *Le Siècle de Louis XIV*, ouvrages qui, en effet, n'avaient point été composés pour être attachés l'un à l'autre ».

43 M, t. XI, p. I-VII.

« Un autre jugement très favorable », souligne Moland, « est celui de M. Villemain parlant à la Sorbonne à la fin de la Restauration⁴⁴ » :

[Voltaire] jeta [dans l'*Essai sur les mœurs*] quelque chose de tout ce qui le préoccupait à la fois, sciences exactes, philosophie sceptique, littérature. [...] il était beau alors, même après le président de Thou, de chercher le premier dans la naissance et le progrès des arts de l'esprit, l'unité d'une histoire générale. [...]

Et Villemain d'évoquer également « la nouveauté des premiers chapitres de Voltaire sur la Chine, l'Inde, l'Arabie » avant de pousser encore l'éloge :

Le talent de notre siècle pour les études historiques, [...] ne l'a pas surpassé dans son ensemble. Encore aujourd'hui il n'y a pas, sur l'histoire générale du monde moderne, un autre livre durable que l'*Essai* de Voltaire. [...] il a gardé le mérite de la clarté, du récit intéressant et rapide [...] il omet rarement les détails nécessaires [...]. En tout l'*Essai sur les mœurs*, en faisant lire ce qui était illisible sous la plume des compilateurs [...] créa l'étude de l'histoire moderne.

154

Toutefois, lorsqu'il est question de la vision très noire que propose Voltaire tant de la religion chrétienne que du Moyen Âge, Moland paraît partager le point de vue plus critique exprimé ci-dessous par Villemain :

Mais dans ce chaos [le Moyen Âge] [...] aperçoit-il une lueur nouvelle ? [...] Il ne le peut ; car la religion chrétienne lui semble le symbole et la cause de cette barbarie, que seule elle adoucit et qu'elle doit détruire. Aussi Voltaire se hâte de quitter les premiers temps du Moyen Âge [...] il déclare que l'histoire de ces premiers siècles de l'ère moderne ne mérite pas plus d'être écrite que celle des ours et des loups. Et cependant l'homme est là tout entier, avec sa grandeur, ses passions, ses idées, sa métaphysique ; car le Moyen Âge est une forme de civilisation à part, plutôt qu'une barbarie. [...] Le christianisme, héritier plutôt que destructeur de la société antique, en avait sauvé les plus précieux débris à travers l'inondation des barbares du Nord.

Malgré cette nuance plutôt péjorative, notre éditeur ne peut cependant éviter de conclure par un rappel de l'importance majeure reconnue à l'*Essai* dans l'évolution de la conception et de l'écriture de l'histoire :

Ces extraits, il nous semble, peuvent suffire à montrer au lecteur combien l'œuvre de Voltaire par laquelle nous commençons cette série des ouvrages historiques fut, lors de son apparition, un événement considérable. Au moment où se dessinait brillamment le grand mouvement historique de notre siècle, on

⁴⁴ Allusion au *Cours de littérature française* donné par Villemain à la Sorbonne, voir ci-dessus, n. 40.

comprendait bien toute l'importance et tout l'intérêt de cette œuvre capitale. À mesure que les recherches et les études se poursuivent, les objections qu'elle soulève deviennent sans doute plus frappantes ; mais elle continue de marquer une date mémorable dans l'histoire de l'Histoire.

Il est utile de rappeler ici qu'un éloge appuyé et sans nuances de la méthode et de l'écriture voltairiennes en matière d'histoire n'allait sans doute pas de soi en ce début de Troisième République. En effet, sans même évoquer les critiques des idéologues catholiques et conservateurs à propos du contenu des ouvrages historiques de Voltaire et des idées qu'il y exprime, sa méthode elle-même fait alors l'objet de quelques attaques de la part de ses « confrères » historiens⁴⁵, comme ce sera d'ailleurs le cas parfois encore au ^{xx}^e siècle et jusqu'à nos jours⁴⁶.

Sans doute Moland cherche-t-il ici à ménager les réticences de ces vétilleux critiques, soucieux de relever les « objections » que soulève à leurs yeux l'œuvre historique de Voltaire. Il n'en demeure pas moins qu'il souligne clairement l'aspect pionnier de celle-ci et la rupture qu'elle marque avec les pratiques antérieures de l'histoire.

On l'a compris au fil de ces pages, l'édition des *Ceuvres complètes* de Voltaire n'a sans doute été, finalement, pour Louis Moland, qu'un travail parmi beaucoup d'autres. L'admiration pour le Voltaire écrivain, philosophe, et même grand historien national, est certes bien présente dans ses interventions et commentaires, mais elle ne paraît à aucun moment avoir revêtu, de la part de ce catholique libéral et sans doute assez tiède républicain, un caractère véritablement militant.

45 Voir R. Trousson, « Réception », *DgV*, p. 1032.

46 Voir notamment, à ce sujet, l'éclairante mise au point de C. Volpilhac-Augier, « Comment lire l'*Essai sur les mœurs* ? », *Storia della Storiografia*, 38 (2000), p. 3-17, et notamment les textes cités en annexe de Robert Barroux (1960), Georges Gusdorf (1973), Jean-Marie Bizière et Pierre Vayssière (1995), lesquels démontrent que les reproches de superficialité faits notamment par Taine à Voltaire demeurent toujours d'actualité dans le chef de certains historiens.